



La Ferté-Bernard

DOSSIER DEMANDE D'INSCRIPTION « 2020-2021 »

« Les Mercredis Loisirs »

CENTRE DE LOISIRS

Présentation

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de la ville de La Ferté-Bernard est un établissement accueillant les enfants âgés de 4 à 10 ans. Cette structure est agréée par la Direction Départementale de Cohésion Sociale de la Sarthe et la Protection Maternelle et Infantile. Il accueille les enfants à la journée et la demi-journée tous les mercredis du temps scolaire. La Caisse d'Allocation Familiale de la Sarthe participe au financement de la structure CLSH (PSO et CEJ)

La structure d'accueil bénéficie d'un matériel pédagogique approprié afin que les animateurs puissent développer les notions de créativité, de détente, d'expression et de socialisation auprès des enfants.

La ville de La Ferté-Bernard s'est dotée d'un projet éducatif qui fixe les grandes orientations de sa politique Enfance, Jeunesse et Sports. La Direction du Centre de Loisirs élabore sur cette base son projet pédagogique. Par suite, la DDCS de la Sarthe délivre une habilitation d'ouverture et de fonctionnement. Des contrôles portant sur la mise en œuvre des projets sont périodiquement effectués par cet organisme d'Etat.

Informations pour l'inscription

Ce dossier ne concerne que la demande d'inscription sur les temps des mercredis de la période scolaire 2020-2021. Ils sont accueillis suivant les horaires précisés dans la rubrique ci-dessous **INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**.

Seuls les enfants scolarisés dans les écoles fertaises peuvent bénéficier de ce service.

Ce dossier est à retirer et à déposer auprès du secrétariat du service municipal Enfance, Jeunesse et Sports (Centre Maurice Loiseau), place du Général de Gaulle. Il est également téléchargeable sur le site de la ville (www.la-ferte-bernard.fr).

Le dossier peut être déposé tout au long de l'année. **Nous vous informons que le nombre de places est limité.**

Pour tous renseignements, contactez le secrétariat du service au 02.43.93.29.53 ou par courriel à l'adresse « jeunesse.sports@lafertebernard.fr ».

CONDITIONS GENERALES

- Assurez-vous d'avoir votre FICHE FAMILLE à jour (page 3)
- Déposez ce dossier complet au secrétariat :

Service municipal Enfance-Jeunesse et Sports
Place du Général de Gaulle
72400 LA FERTE-BERNARD

Informations réglementaires :

Les modalités d'inscription :

- L'inscription peut se faire **à la journée complète** (repas et goûter inclus) ou **à la 1/2 journée, soit à partir de 7 h 30 jusqu'à 14 h** (repas inclus) **soit à de 11 h 30 jusqu'à 18 h 30** (repas et goûter inclus).
- Il y aura la possibilité d'organiser un premier départ d'enfants entre 13 h 30 et 14 h sur le lieu de restauration (Restaurant municipal d'enfants au Centre Maurice Loiseau – place du Général de Gaulle) et un deuxième départ du Centre de Loisirs à partir de 17 h (fin 18 h 30).
- **Il est considéré que votre enfant est inscrit pour tous les mercredis scolaires de l'année. Vous devrez avertir de son absence au plus tard le jeudi précédant le mercredi suivant auprès du secrétariat du service sous forme écrite uniquement (mail : jeunesse.sports@lafertebernard.fr ou sur papier libre daté déposé au bureau). Aucun appel téléphonique ne sera pris en compte. En cas d'absence non renseignée en amont selon les délais indiqués ci-dessus, le mercredi sera facturé.**
- Le Centre de Loisirs sera fermé les mercredis fériés.
- **Aucun dossier ne sera pris en compte si le dépositaire du dossier a des impayés sur les prestations offertes par les services de la ville de La Ferté-Bernard**
- Une fois le dossier déposé au secrétariat du service, la commission d'attribution des places en fera l'étude. Elle se réunira une fois par mois.

Résiliation :

- **L'absence de l'enfant ne peut cumuler 3 mercredis consécutifs sous peine d'annulation de l'inscription.**
- L'engagement acté par les familles ne pourra être résilié que pour raison de force majeure (déménagement, mutation, perte d'emploi ou réduction du temps de travail, ...)
- Dans cette hypothèse, les représentants légaux devront nous fournir un courrier justifiant de l'absence de l'enfant.

Modalités de paiement :

- L'appel à paiement s'effectuera mensuellement via l'envoi de la facture.
- Possibilité de prélèvement bancaire (transmettre un RIB lors de la constitution du dossier). Les paiements en chèque se feront à l'ordre du Trésor Public

Tarifs (en euros) :

Lieu de résidence	FERTOIS					NON FERTOIS				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
QF										
à la 1/2 journée (repas inclus)	7	7.50	8	8.50	9	10	10.50	11	11.50	12
à la journée (repas- goûter inclus)	11	12	13	14	15	17	18	19	20	21